

sage 50—Édition canadienne

Quoi de neuf ?

2017.1

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf - Lancement 2017.1

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2017.1)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Solutions en nuage de Sage 50c	1
Amélioration apportée au traitement des transactions	1
Meilleure expérience utilisateur	1
Amélioration apportée aux paiements	2
Conformité aux lois gouvernementales	2
Problèmes résolus	2
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2017	2
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	2
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt fédéral	3
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt provinciaux ou territoriaux	3
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	4
Nouveau-Brunswick	4
Terre-Neuve-et-Labrador	4
Territoires du Nord-Ouest	4
Nunavut	5
Ontario	5
Québec	5
Saskatchewan	5
Yukon	6
Modifications apportées aux crédits d'impôt personnels	6
Facteurs d'indexation pour 2017	7
Modifications au Régime de pension du Canada	7

Modifications apportées à l'Assurance-emploi	7
Modifications au Régime de rentes du Québec	8
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	8
Modifications apportées au plafond des gains assurables de la CSST	8
Avant de commencer votre traitement de la paie pour 2017	8
Préparation de la paie pour la nouvelle année	9
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	9
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	9
Directives d'indexation	9
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	10
Sage 50 Comptabilité (Lancement 2017.0)	10
Nouveautés et améliorations du produit	10
Nouveautés et améliorations du produit	10
Meilleure communication	10
Processus de vente améliorés	10
Solutions en nuage de Sage 50c	11
Conformité aux lois gouvernementales	11
Problèmes résolus	12
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	12
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	12
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	12
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	13
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	13
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	13

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2017.1)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2017.1) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

Sage 50 Comptabilité comprend les améliorations suivantes :

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
Solutions en nuage de Sage 50c				
Intégration de Microsoft Office 365 ¹ L'intégration avec Microsoft Office 365 sera bientôt disponible. Disponible au printemps 2017.		Oui	Oui	Oui
Intégration avec Sage One Accounting ² Sage 50 se connecte à la toute dernière version de Sage One pour le Canada.	Oui	Oui	Oui	Oui
Amélioration apportée au traitement des transactions				
Enregistrement simplifié des paiements Lorsque vous traitez des paiements de clients ou de fournisseurs dans diverses fenêtres de transactions, vous pouvez utiliser une punaise pour sélectionner le mode de paiement actuel et traiter ainsi les transactions plus rapidement.	Oui	Oui	Oui	Oui
Meilleure expérience utilisateur				
Remaniement du menu Aide La conception revisitée de la structure du menu d'aide vous permet d'obtenir la ressource d'aide appropriée lorsque vous en avez besoin.	Oui	Oui	Oui	Oui

¹ Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis. Disponible au printemps 2017. Appelez 1-888-261-9610 pour obtenir plus de détails.

² L'achat d'un abonnement à Sage One est requis. Appelez 1-888-261-9610 pour obtenir plus de détails.

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
Amélioration apportée aux paiements				
Inclure NAS du fournisseur sur les T4A et T5018 Si l'enregistrement d'un fournisseur contient un numéro d'inscription à la taxe de 9 chiffres, ce numéro est inclus dans la case NAS correspondante lors de l'impression d'un formulaire T4A ¹ ou T5018. Par ailleurs, si vous avez recours à la production électronique des déclarations pour les T5018, le numéro de 9 chiffres est inclus dans le champ correspondant du fichier.		Oui	Oui	Oui
Conformité aux lois gouvernementales				
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2017 Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année.		Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Premier niveau et versions plus élevées) Dans les fichiers EFT, les données n'étaient pas correctement triées et RBC n'acceptait pas le téléversement du fichier.

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2017

Important! Si vous êtes actuellement abonné à Sage Services d'Affaires, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2017. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1er janvier 2017, conformément à la dernière édition du document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur — Guide de l'employeur du Québec : Retenues à la source et cotisations pour 2017 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2017 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

¹ Un plan en vigueur qui inclut la paie est requis pour créer des feuillets T4A.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt fédéral

À compter du 1er janvier 2017, les tranches d'impôt fédéral seront modifiées.

Tranches de l'impôt fédéral sur le revenu	Taux
Sur la première tranche de 45 916	15 %
Sur la tranche entre 45 916 et 91 831	20,5 %
Sur la tranche entre 91 831 et 142 353	26 %
Sur la tranche entre 142 353 et 202 800	29 %
Sur la portion qui excède 202 800	33 %

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt provinciaux ou territoriaux

Les provinces et les territoires suivants ont annoncé des changements soit de leurs taux d'imposition ou des seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2017.

Alberta

L'Alberta a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 126 625	10 %
Sur la tranche entre 126 625 et 151 950	12 %
Sur la tranche entre 151 950 et 202 600	13 %
Sur la tranche entre 202 600 et 303 900	14 %
Sur la portion qui excède 303 900	15 %

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 38 898	5,06 %
Sur la tranche entre 38 898 et 77 797	7,7 %
Sur la tranche entre 77 797 et 89 320	10,5 %
Sur la tranche entre 89 320 et 108 460	12,29 %
Sur la portion qui excède 108 460	14,7 %

Manitoba

Le Manitoba a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 31 465	10,8 %
Sur la tranche entre 31 465 et 68 005	12,75 %
Sur la portion qui excède 68 005	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 41 059	9,68 %
Sur la tranche entre 41 059 et 82 119	14,82 %
Sur la tranche entre 82 119 et 133 507	16,52 %
Sur la tranche entre 133 507 et 152 100	17,84 %
Sur la portion qui excède 152 100	20,3 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 35 851	8,7 %
Sur la tranche entre 35 851 et 71 701	14,5 %
Sur la tranche entre 71 701 et 128 010	15,8 %
Sur la tranche entre 128 010 et 179 214	17,3 %
Sur la portion qui excède 179 214	18,3 %

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest ont augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 41 585	5,9 %
Sur la tranche entre 41 585 et 83 172	8,6 %

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la tranche entre 83 172 et 135 219	12,2 %
Sur la portion qui excède 135 219	14,05 %

Nunavut

Le Nunavut a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 43 780	4 %
Sur la tranche entre 43 780 et 87 560	7 %
Sur la tranche entre 87 560 et 142 353	9 %
Sur la portion qui excède 142 353	11,5 %

Ontario

L'Ontario a augmenté deux tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 42 201	5,05 %
Sur la tranche entre 42 201 et 84 404	9,15 %
Sur la tranche entre 84 404 et 150 000	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 et 220 000	12,16 %
Sur la portion qui excède 220 000	13,16 %

Québec

Le Québec a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 42 705	16 %
Sur la tranche entre 42 705 et 85 405	20 %
Sur la tranche entre 85 405 et 103 915	24 %
Sur la portion qui excède 103 915	25,75 %

Saskatchewan

Le Saskatchewan a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 45 225	11 %
Sur la tranche entre 45 225 et 129 214	13 %
Sur la portion qui excède 129 214	15 %

Yukon

Le Yukon a augmenté ses tranches d'imposition.

Tranches d'imposition pour 2017	Taux
Sur la première tranche de 45 916	6,4 %
Sur la tranche entre 45 916 et 91 831	9 %
Sur la tranche entre 91 831 et 142 353	10,9 %
Sur la tranche entre 142 353 et 500 000	12,8 %
Sur la portion qui excède 500 000	15 %

Modifications apportées aux crédits d'impôt personnels

À compter du 1er janvier 2017, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3-V du Québec.

Montants personnels de base pour 2017	
Fédéral	11 635
Alberta	18 690
Colombie-Britannique	10 208
Manitoba	9 271
Nouveau-Brunswick	9 895
Terre-Neuve-et-Labrador	8 978
Territoires du Nord-Ouest	14 278
Nouvelle-Écosse	8 481 (aucun changement)
Nunavut	13 128
Ontario	10 171
Île-du-Prince-Édouard	8 000

Montants personnels de base pour 2017

Québec	11 635
Saskatchewan	16 065
Yukon	11 635

Facteurs d'indexation pour 2017

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2017.

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	1,4 %
Alberta	1,3 %
Colombie-Britannique	1,8 %
Manitoba	1,5 %
Nouveau-Brunswick	1,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2,0 %
Territoires du Nord-Ouest	1,4 %
Nunavut	1,4 %
Ontario	1,6 %
Québec	0,74 %
Saskatchewan	1,4 %
Yukon	1,4 %
Il n'y a aucune indexation pour la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.	

Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2017, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de pension du Canada (RPC) a augmenté pour s'établir à 55 300,00 \$.

Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RPC pour 2017 sera fixé à 2 564,10 \$. Le montant de crédit maximum sera fixé à 384,62 \$.

Modifications apportées à l'Assurance-emploi

Pour 2017, les cotisations à l'assurance-emploi ont augmenté au Québec et dans les provinces et territoires, à l'extérieur du Québec. À l'extérieur du Québec, le taux à l'A-E sera de 1,63 % et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension reste fixé à 51 300,00 \$. Au Québec, le taux à l'A-E abaissé à 1,27 % et le maximum des gains ouvrant droit à pension reste fixé à 51 300,00 \$.

Modifications au Régime de rentes du Québec

En 2017, le taux de cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ) est passé à 10,80 %, l'employeur et l'employé contribuant chacun à hauteur de 5,4 %. Le gain maximum ouvrant droit à pension pour le (RRQ) a augmenté à 55 300,00 \$.

Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RRQ pour 2017 s'établira à 2 797,20 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2017, le revenu maximal assurable au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est passé à 72 500,00 \$. Le taux de cotisation au RQAP pour les employé(e)s demeure à 0.548 %. Le taux de cotisation au RQAP pour les employeurs demeure à 0.767 %.

Modifications apportées au plafond des gains assurables de la CSST

À compter du 1er janvier 2017, le plafond des gains assurables sera établi de la manière suivante :

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	98 700 (aucun changement)
Colombie-Britannique	81 900
Manitoba	127 000
Nouveau-Brunswick	62 700
Terre-Neuve-et-Labrador	63 420
Territoires du Nord-Ouest	90 600
Nouvelle-Écosse	59 300
Nunavut	90 600
Ontario	88 500
Île-du-Prince-Édouard	52 800
Québec	72 500
Saskatchewan	76 086
Yukon	85 601

Avant de commencer votre traitement de la paie pour 2017

- Réviser le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3-V du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Fournir les formulaires TD1 2017 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.
- Ajuster les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie pour la nouvelle année

Cette section décrit ce que vous devez ajuster dans Sage 50 Comptabilité après avoir terminé le traitement de toute la paie pour l'année en cours, et avant de commencer le traitement de la paie pour la nouvelle année.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé pour 2017, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt pour 2017, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP1015.3V pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, puis choisissez la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Sage 50 Comptabilité (Lancement 2017.0)

Nouveautés et améliorations du produit

Nouveautés et améliorations du produit

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2017.0) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Sage 50 Comptabilité comprend les améliorations suivantes :

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
Meilleure communication				
<p>Envoi de courriels par lots</p> <p>Pour un flux de travail plus efficace, vous pouvez désormais envoyer plusieurs formulaires par lots. Vous pouvez envoyer les formulaires suivants par lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de dépôt direct pour les fournisseurs ou les employés • Factures • Encaissements • Bons de commande • Bulletins de vente • Devis de vente 		Oui	Oui	Oui
Processus de vente améliorés				

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
Paiements simplifiés Sélectionnez facilement et rapidement un mode de paiement par défaut pour les paiements des fournisseurs et des clients. Si vous acceptez des cartes de crédit ou traitez des paiements dans Direct Payments ou EFT Direct ¹ , vous pouvez même sélectionner parmi un plus grand nombre de modes de paiement.	Oui	Oui	Oui	Oui
Démystification de l'état de paiement Vous pouvez désormais ajouter les champs Payé et Montant dû aux formulaires personnalisés. L'état de paiement s'affiche automatiquement sur les formulaires par défaut de Sage 50.	Oui	Oui	Oui	Oui
EFT Direct et comptes bancaires multiples Pour offrir une plus grande flexibilité, EFT Direct a été actualisé pour prendre en charge plusieurs comptes bancaires. Vous pouvez sélectionner et utiliser des comptes bancaires distincts pour le dépôt direct des employés, pour les paiements versés aux fournisseurs et pour les débits préautorisés des clients.	Oui	Oui	Oui	Oui
Solutions en nuage de Sage 50c				
Amélioration pour l'intégration Sage One² Nous avons simplifié la configuration! En quelques clics et en un minimum d'effort, vous pouvez configurer votre entreprise Sage One pour l'intégrer à votre entreprise Sage 50 Comptabilité. Sage 50 Comptabilité fait le gros du travail pour vous.	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité aux lois gouvernementales				
Mise à jour de la taxe de vente pour 2016 L'Île-du-Prince-Édouard a annoncé que le taux de TVH sera porté à 15 % à compter du 1er octobre. Les nouvelles entreprises créées le 1er octobre ou ultérieurement utiliseront	Oui	Oui	Oui	Oui

¹ Un plan de services en vigueur est requis pour l'achat du service EFT Direct.

² L'achat d'un abonnement à Sage One est requis. Appelez 1-888-261-9610 pour obtenir plus de détails.

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
automatiquement la taxe de vente actualisée. Si vous avez une entreprise existante, vous devrez ajuster le taux de TVH.				

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

- (Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lorsque vous masquiez un module, l'option Sage One était désactivée dans le menu Fichier.
- (Comptabilité Pro et versions plus élevées) Après avoir effectué la conversion de 2015.3 à 2016.2, certains paramètres avaient été modifiés involontairement.
- (Comptabilité Pro et versions plus élevées) Sur l'onglet Rendement du Tableau de bord, après avoir cliqué sur une couleur dans le graphique Chronologie - Factures de client ou Factures d'achat, le rapport produit n'était pas trié selon la période âgée.
- (Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lorsque vous masquiez Clients et produits et Fournisseurs et achats, l'option Courriel n'était plus disponible dans les paramètres de l'entreprise.

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important ! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l'impôt. Si vous n'êtes pas certain(e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le CD de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un CD.

Sauvegardez vos données	Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.
-------------------------	---

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important ! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- Obtenir la version la plus récente - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- Ajouter plus de licences d'utilisateur - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Sage 50—Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722



13888 Wireless Way, Suite 120
Richmond, BC, Canada V6V 0A3
604-207-9480
fr.Sage50Accounting.ca